

pour venir jusques dans l'intérieur d'un Cloître, se pistolet à la main, enlever un Prêtre, le conduire en prison d'une manière indigne, & qui retombe sur un Corps que je sçais être aimé & considéré par tout.

Le Monitoire a suivi l'emprisonnement, & en style de ces sortes de Lettres Ecclesiastiques, on y parle d'un Religieux, qui a menacé le Pere Alphonse de le maltraiter, s'il ne disoit pas la Messe. On demande si ce Religieux (le Pere Gardien, par exemple) n'a pas fait une pareille menace? Rapellez ce que je viens de vous dire des discours que le Défunt a tenus à Regene.

Les deux Prisonniers peu instruits en matiere criminelle, ont crû en qualité de Religieux pouvoir décliner la Jurisdiction de l'Assesseur, & ont demandé à comparoître devant l'Official. On les y a fait conduire plusieurs fois, l'un après l'autre, par des Archers, & on a eu la précaution de prendre pour ces cérémonies humiliantes l'heure du marché. Quantité de Séculiers, le Pere Gardien des Capucins, & les Religieux de la Communauté, excepté deux; sçavoir, le Pere Vicairé & le Pere Bernard d'Auxerre, ont été ajournés, & ont comparu devant l'Assesseur & l'Official. On a fait à ces Peres des interrogations complexes & captieuses, dont ils se plaignent comme d'autant de pièges qu'on leur a tendus. Un d'eux m'a dit que Mr. Huet, ancien Habitué de St. Jean en Grève, & à present nôtre Official, lui avoit demandé si on n'avoit pas tué le Pere Alphonse en haine du Jansenisme. Je viens d'apprendre une nouvelle formalité en matiere de Justice. L'Official a obligé un Capucin d'aller dire à l'Assesseur Criminel & aux deux Greffiers, de se trouver à l'Officialité à l'heure marquée pour l'Interrogatoire.